

16 OCT. 2023

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2023-02-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 30 septembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 20 septembre 2023

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 67 Pouvoirs : 9
Votants : 76 (dont 9 procurations)

Présents: Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT); Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Chantal BLOT-BOUCHE (SAINT PARDOUX); Grégory BONNET (MONTCEL); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE); Florent BOURLON (POUZOL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Magalie LABIAULE (BLOT L'EGLISE); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT); Cendrine SAUTHON (BAS ET LEZAT); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)
Jérôme BOREL (SERVANT) ayant donné pouvoir à Josette MOULY (SERVANT)
Didier BOURNAT (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE)
Florian CHANET (MONTPENSIER) ayant donné pouvoir à Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER)
Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ayant donné pouvoir à Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS)
Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Sébastien BLANC (LOUBEYRAT)
Jean-François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Fabien ROUX (MARCILLAT) ayant donné pouvoir à Pascal MONTAGNE (MARCILLAT)
Etienne ONZON (COMBRONDE) ayant donné pouvoir à Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE)

Madame Emmanuelle ESCAMEZ a été élu secrétaire de séance.

**Objet : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LA
COMMUNE DE LAPEYROUSE**

Par délibération en date du 21 novembre 2019, la commune de Lapeyrouse a transféré au Syndicat Mixte de Sioule et Morge la compétence « assainissement collectif ». Ce transfert a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il convient à présent de définir :

- les modalités de mise à disposition des biens liés à la compétence « assainissement collectif »,
- les modalités de mise à disposition des subventions qui ont financé ces biens,
- les modalités de reprise des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune de Lapeyrouse au 31 décembre 2019.

Concernant la mise à disposition des biens et des subventions qui ont financé ces biens, une convention de mise à disposition a été rédigée afin de recenser les actifs et passifs utilisés pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif ».

Cette convention a été transmise à l'ensemble des délégués.

A noter qu'après la date du transfert de la compétence « assainissement collectif », la commune de Lapeyrouse a continué à émettre des titres pour certaines recettes se rapportant à l'assainissement collectif. Ces recettes seront donc reprises en 2023 par le Syndicat de Sioule et Morge sur son budget annexe assainissement collectif. Il s'agit des recettes suivantes :

Numéro de compte communal	Libellé du compte	Montant
70611	Reversement redevances assainissement SEMERAP	6 026,09 €
TOTAL RECETTES		6 026,09 €

A l'inverse, le Syndicat remboursera la dernière échéance de l'emprunt qui a été prise en charge par la commune après la date du transfert de la compétence « assainissement collectif » :

Référence de l'emprunt	Remboursement capital	Intérêts	Montant total à rembourser à la Commune
Crédit Agricole / N°053996901 Assainissement bourg	4 032,07 €	1,56 €	4 033,63 €
TOTAL	4 032,07 €	1,56 €	4 033,63 €

Concernant les modalités de reprise des résultats de clôture du budget annexe assainissement, il est rappelé que lors du Comité Syndical du 13 février 2021, les élus du Syndicat Mixte de Sioule et Morge ont approuvé le principe d'une reprise en l'état des résultats de clôture des budgets assainissement des communes, que le solde de ces budgets soit excédentaire ou déficitaire.

Pour le budget annexe assainissement de la commune de Lapeyrouse, les résultats de clôture constatés au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 17 424,50 €
- Section d'investissement : excédent de 19 638,29 €.

Soit un total de 37 062,79 €.

Une délibération doit maintenant être prise par le Comité Syndical afin de :

- Autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des actifs et passifs liés à la compétence « assainissement collectif »,
- Autoriser le transfert au Syndicat de Sioule et Morge des résultats de clôture constatés au 31/12/2019.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence « assainissement collectif » sur la commune de Lapeyrouse,
- D'autoriser le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2019 :
 - Section de fonctionnement : excédent de 17 424,50 €,
 - Section d'investissement : excédent de 19 638,29 €,
- D'une manière générale, d'autoriser le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif », et à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.

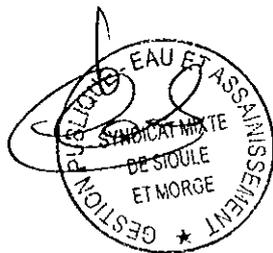
Ces propositions ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 8 juin 2023.

Une délibération concordante a déjà été prise par le Conseil Municipal de Lapeyrouse, lors de sa réunion du 9 juin 2023.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence « assainissement collectif » sur la commune de Lapeyrouse. *Cette convention est jointe à la présente délibération,*
- **AUTORISE** le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2019 :
 - Section de fonctionnement : excédent de 17 424,50 €,
 - Section d'investissement : excédent de 19 638,29 €,
- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif », et à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 30 septembre 2023

Le Président,
Luc CAILLOUX